

## BP JEPS Spécialité : Activités Physiques Pour Tous

Formation habilitée par la DRJS PACA

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport « atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles »

Décret n° : 2001792 du 31 août 2001

### 1/ DESCRIPTIF :

**Appellations du métier :**

- animateur d'activités physiques et sportives
- éducateur sportif plurivalent
- animateur en loisirs sportifs

**Secteurs d'intervention :**

- collectivités locales
- associations sociosportives
- structures de vacances
- centres de loisirs
- établissements socioéducatifs
- comités d'entreprises

**Supports d'activités :**

- les activités physiques d'entretien corporel
- les activités physiques à caractère ludique
- les activités de pleine nature
- les activités dites traditionnelles

**Publics concernés :** - enfants - adolescents- adultes – seniors -

### **Cursus de formation :**

UC 1 : Communiquer dans les situations de la vie professionnelle	30 h
UC 2 : Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative	40 h
UC 3 : Préparer un projet ainsi que son évaluation	20h
UC 4 : Participer au fonctionnement de la structure	10 h
UC 5 : Préparer une action d'animation dans le champ des APPT	35 h
UC 6 : Encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation d'APPT	60 h
UC 7 : Mobiliser les connaissances nécessaires à la pratique des APPT	111 h
UC 8 : Conduire une action éducative dans le champ des APPT	71 h
UC 9 : Maîtriser les outils ou techniques des APPT	235 h
UC 10 : Elaborer et conduire une action d'animation à caractère sociosportif, en zone urbaine sensible	60 h

**Dates :** du 12/10/2009.au 20/06/2010

**Heures en centre :** 672 h

**Heures en entreprise :** 518 h

**Lieux de déroulement :** Grasse et communes voisines des Alpes Maritimes

**Fréquence et horaires prévisionnels :** temps plein – du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

## 2/ TESTS DE SELECTION :

**Dates :** du 30/09/2009 au 02/10/2009

Présentation d'une **pièce d'identité en cours de validité** (passeport ou carte d'identité), pour l'ensemble des épreuves.

### **Nature des épreuves :**

Exigences préalables à l'entrée en formation : *ces 2 tests sont éliminatoires*

*Sont allégés de ces tests, les candidats pouvant présenter une attestation de réussite, (sauf pour le parcours d'habileté motrice), ou étant titulaire d'un diplôme d'Etat de niveau 4 dans le domaine sportif, du BAPAAT, d'un diplôme fédéral reconnu par le MJS, d'un CQP sportif*

#### **1- Test d'aptitude physique : test de Luc LEGER (test navette)**

Lieu : terrain de hand-ball

Objectif : « mesurer les capacités d'endurance des candidats

Critères de réussite : atteindre le palier 5 pour les femmes et le palier 7 pour les hommes.

#### **2- Test d'habileté motrice**

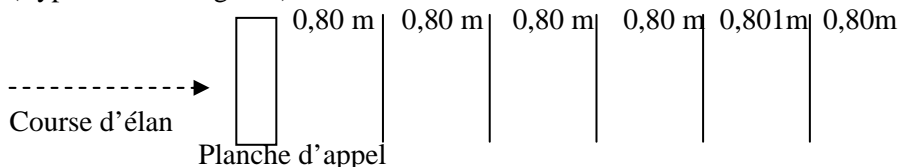
Lieu : terrain de sports collectifs

Modalités : 6 ateliers mettant en jeu un ensemble de capacités motrices et de capacités physiques de vitesse, adresse, coordination, équilibre, détente, au cours de situations de :

- lancer de balles sur cibles
- courir et passer des haies
- s'élancer et sauter
- dribbler et tirer sur un panier de basket

#### Description des ateliers

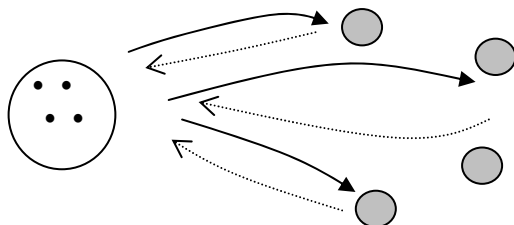
Atelier ❶ : après une course d'élan, un saut à partir d'un appel sur un pied, puis réception 2 pieds (Type saut en longueur)



Barème	Points	Pénalités
3 <sup>ème</sup> zone = 1pt	4 pts	* empiètement de la planche 0,5 pt * réception autre que les pieds 0,5 pt
4 <sup>ème</sup> zone = 2 pts		
5 <sup>ème</sup> zone = 3 pts		
6 <sup>ème</sup> zone = 4 pts		


Atelier ❷ : Parcours en étoile : 4 balles sont réunies sur une base matérialisée au sol.

Chaque balle doit être déposée et immobilisée sur chaque cercle plastique disposé en étoile au sol.



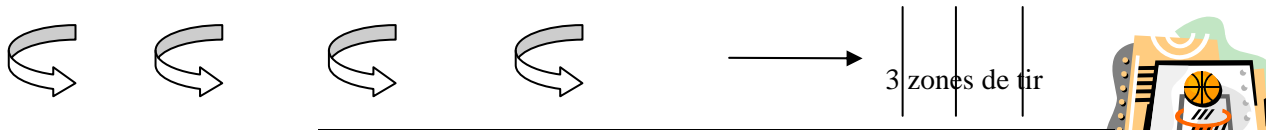
Barème	Points	Pénalités
1 pt par balle stabilisée	4 pts	* déplacement du cerceau ou des plots 0,5 pt * chute 0,5 pt * balles non stabilisées 0,5 pt

Atelier ③ : accélération sur 10 m et passage de 4 haies à 60 cm de hauteur, course sur 10 m jusqu'à ligne d'arrivée

Accélération 10 m  Arrivée

Barème	Points	Pénalités
1 pt par haie passée non touchée	4 pts	* haie renversée 1 pt * touchée 0,5 pt * empiètement ligne départ 0,5 pt

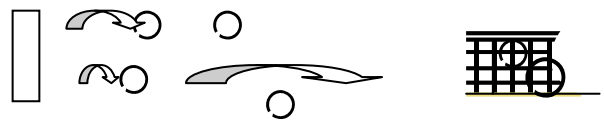
Atelier ④ : dribble avec un ballon de type basket-ball à la main en slalomant autour de plots, puis après avoir dribbler en ligne droite, lancer le ballon sur une cible en hauteur similaire à un panier de basket-ball.

 3 zones de tir

Barème	Points	Pénalités
* 6 m : panier = 3 pts ligne : panier = 2 pts cercle : panier = 1 pt * passage 4 plots = 2 pts	3 pts + 2 pts	* plot touché ou manqué 0,5 pt * ballon perdu 1 pt * empiètement de zone de tir 0,5 pt

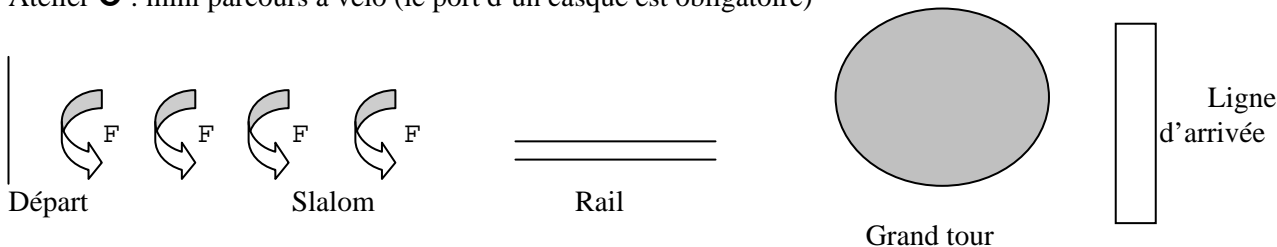
Atelier ⑤ : lancer 6 balles de tennis sur 6 cibles placées au sol et sur cibles verticales

Zone de Tir



Barème	Points	Pénalités
* 1 pt par cible atteinte dans l'ordre de lancer	6 pts	* Empiètement de la marque de lancer 0,5 pt

Atelier ⑥ : mini parcours à vélo (le port d'un casque est obligatoire)

 Départ Slalom Rail Grand tour Ligne d'arrivée

Barème	Points	Pénalités
* passage des 4 plots 0,5 pts par plot * passage dans le rail 2 pts * contournement du cercle 2 pts	6 pts	* déplacement d'un plot 0,5 pt * déplacement ou sortie du rail 0,5 pt * empiètement du cercle 0,5 pt * pied au sol 1 pt

<b>TOTAL MAXI</b> : 34 pts (points + bonus temps) <b>PENALITES</b> : 0,5 points ou 1 point selon l'importance de la faute <b>SEUIL ELIMINATOIRE</b> : inférieur à 17 pts <b>TEMPS ELIMINATOIRE</b> : Garçons + 1'45 min Filles + 2 min	<b>BONUS AU TEMPS :</b> <b>Garçons</b> : T < 30 s = 5pts 31 s < T < 45 s = 4 pts 46 s < T < 1mn = 3 pts 1'1 mn < T < 1'15 mn = 2 pts 1'16 mn < T < 1'30 mn = 1 pt <b>Temps éliminatoire : + 1'45 mn</b>	<b>BONUS AU TEMPS :</b> <b>Filles</b> : T < 45 s = 5 pts 46 s < T < 1 mn = 4 pts 1'1 mn < T < 1'15 mn = 3 pts 1'16 mn < T < 1'30 mn = 2 pts 1'31 mn < T < 1'45 mn = 1 pt <b>Temps éliminatoire : + 2 mn</b>
---	---	---

### **3- Entretien oral avec le jury et présentation d'un dossier personnel par le candidat. Durée 30 mn.**

CONTENU DU DOSSIER : celui-ci devra être informatisé et comporter une partie rédigée et une autre illustrée de documents (coupures de presse, diplôme, attestation de stage, de compétences, licences sportives, etc...)

- le parcours personnel et de formation
- le parcours professionnel dans l'encadrement de groupes et dans l'animation sportive
- la pratique sportive et les références sportives
- l'implication associative dans le champ du sport et/ou de l'animation
- l'intérêt et les motivations du candidat pour la formation concernée
- le projet professionnel du candidat

#### Objectifs du test :

- Appréciation de la motivation du candidat pour l'animation et pour suivre un parcours de formation
- Evaluation de la capacité à communiquer du candidat
- Vérification du vécu et du parcours sportif du candidat
- Mesure de l'implication antérieure et actuelle du candidat dans le secteur de l'animation et du sport
- Examen de la cohérence et de la pertinence du projet professionnel du candidat
- Appréciation du niveau d'information que possède le candidat, sur le diplôme et la spécialité du B.P
- Vérification du profil et des pré-requis

### **4- Test écrit de 1 h 30 : sujet à traiter portant sur les aspects socioprofessionnels du métier d'animateur sportif en France.**

#### Objectifs du test :

- Mesurer le niveau d'expression écrite du candidat
- Repérer le niveau de connaissance en matière d'activités physiques et sportives
- Apprécier l'aptitude à la réflexion et à l'analyse

### **5- Jeu collectif : jeu de balles par équipe, sur un espace de jeu délimité, d'une durée de deux fois dix minutes.**

#### Objectifs du test :

- Evaluer l'habileté et la mobilité du candidat
- Apprécier son niveau de pratique dans un support de jeu de balle
- Repérer ses aptitudes à coopérer, communiquer, respecter autrui et les règles du jeu

### **3/ CONDITIONS D'INSCRIPTION AUX TESTS DE SELECTION :**

**Date limite de dépôt et de réception des dossiers d'inscription : le 22 septembre 2009**

- être âgé de 18 ans minimum
- être titulaire de l'AFPS au moment de l'entrée en formation
- être apte médicalement et physiquement à la pratique et à l'enseignement des activités physiques et sportives
- constituer un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :
  - une demande d'inscription complétée et signée (jointe à ce dossier)
  - ✧ un curriculum vitae
  - ✧ une photo d'identité
  - ✧ une copie de la carte d'identité
  - ✧ une copie du diplôme d'AFPS ou un certificat d'inscription à une session préalable à la date de début de formation
  - ✧ une copie des diplômes et attestations pouvant donner droit à une dispense des tests liés aux exigences préalables (test navette et parcours d'habileté motrice)
  - ✧ un certificat médical original de non contre indication à la pratique sportive datant de moins de 3 mois, à l'entrée en formation
  - ✧ une copie de l'attestation de recensement
  - ✧ une copie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la Défense (pour les Français de moins de 25 ans)
  - ✧ un extrait de casier judiciaire bulletin n° 3, datant de moins de 3 mois, à la date de dépôt du dossier
  - ✧ une enveloppe 22 x 11 timbrée au tarif 20gr en vigueur (à l'adresse du candidat)
  - ✧ une enveloppe 32 x 23 timbrée au tarif 100 gr en vigueur (à l'adresse du candidat)

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

#### **4/ CALENDRIER ET ORGANISATION DE LA FORMATION :**

##### **Module n°1 du 12.10.09 au 24.12.09**

Nombre d'heures en centre : 231 heures  
Nombre d'heures en entreprise : 140 heures  
UC 2: 40 h UC 3: 20 h UC 5: 35 h UC 7: 71 h UC 9: 65h

##### **Module n°2 du 04.01.10 au 12.03.10**

Nombre d'heures en centre : 210 heures  
Nombre d'heures en entreprise : 140 heures  
UC 4 : 10 h UC 1 : 30 h UC 7 : 40 h UC 8 20 h UC 9 : 85 h UC 10 : 25 h

##### **Module n°3 du 15.03.10 au 20.06.10**

Nombre d'heures en centre : 231 heures  
Nombre d'heure en entreprise : 238 heures  
UC 6: 60 h UC 8: 51 h UC 9: 85 h UC 10: 35 h

#### **5/ CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION :**

- avoir réussi aux « exigences préalables à l'entrée en formation » et/ou être titulaire de l'attestation de réussite à ces tests, délivrée par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports
- avoir satisfait aux tests de sélection pour être retenu dans l'effectif de stagiaires, par le centre de formation HORIZON.

#### **6/ COUT DE LA FORMATION :**

- pour les demandeurs d'emploi, selon financement attribué par le Conseil Régional PACA, l'ASSEDIC ou le Conseil Général
- pour les salariés et les particuliers, selon devis

#### **7/ ASSURANCE DES STAGIAIRES :**

Compte tenu des risques spécifiques propres à la pratique sportive, il est recommandé de souscrire un contrat d'assurances de « personne individuelle accident ». L'organisme HORIZON ayant souscrit, pour sa part une assurance « responsabilité civile » qui couvre les stagiaires inscrits en formation.

#### **8/ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :**

**HORIZON**  
**160 route de Cannes – Grasse Espace**  
**06130 GRASSE**

**☎ 04 92 42 00 99 - 📠 04 92 42 00 88**

**[horizon.form@wanadoo.fr](mailto:horizon.form@wanadoo.fr) – [www.prodesse2000.com](http://www.prodesse2000.com)**